



Païement sur internet parking remboursement refusée

Par **Phils**, le **21/09/2015** à **23:30**

Chers Tous,

Merci de votre conseil.

J'ai réservé sur internet un abonnement "court séjour" 3 jours dans un parking souterrain dans le centre d'une grande agglomération. Le tout pour une somme d'environ 50 euros.

A la commande, aucune mention des conditions d'achats ne sont mentionnées. J'arrive après avoir choisi, dates, heures, donné mon e-mail et mes nom prénom, directement sur la page de paiement.

Je paie donc en qqs secondes. Ce le samedi soir pour une arrivée le dimanche soir.

Pour des raisons personnelles, je dois annuler cette commande le dimanche soir, environ 2h30 avant l'arrivée officielle. Je téléphone, la personne au bout du fil me demande de rappeler le lendemain et me dit que "ce devrait être possible pour un remboursement".

Le lendemain, je téléphone et là, je tombe sur le "chef" qui me dit qu'aucun remboursement n'est possible. Il me propose un déplacement des dates. Je demande jusque quand, la réponse évasive : "on va dire jusque la fin de l'année"... C'est donc un peu à la louche...

Mes questions : est ce possible que dans un parking l'on ne puisse rembourser après un achat sur internet ?

- est ce légal de ne pas donner les conditions d'achat avant l'achat sur internet ???

bien à vous, merci de vos réponses.

Phils